



LES ECLAIRCIES RESINEUSES



Dans le cas d'une plantation ou d'un semis sans intervention ultérieure, les arbres n'arrivent pas tous à maturité. En effet, ils subissent une forte concurrence et un grand nombre d'entre eux meurent. Les arbres survivants ont tendance à être d'un diamètre faible par rapport à leur hauteur, donc de faible valeur. De plus, les arbres sont instables en cas de tempête ou de neige lourde.

L'éclaircie artificielle est une opération qui permet d'améliorer l'état du peuplement tout en :

- augmentant l'éclaircissement au sol et donc la biodiversité (végétale et animale),
- favorisant la croissance des arbres les mieux conformés,
- éliminant les sujets mal conformés (fourchus, grosses branches...),
- améliorant la stabilité du peuplement grâce à des arbres plus trapus,
- produisant plus rapidement du bois de gros diamètre.

C'est aussi un apport d'argent avant la coupe rase.

La première éclaircie

Le peuplement à éclaircir a, en Limousin, comme caractéristiques moyennes, selon les essences et les régions forestières :

- les arbres mesurent entre 12 et 16 mètres de haut, ce dernier chiffre correspondant aux peuplements préalablement dépressés,
- les branches s'entrecroisent très fortement et les plus basses sont sèches à hauteur d'homme,
- le peuplement est âgé de 15 à 20 ans.

La première éclaircie consiste à enlever 30 à 50% des arbres vivants et environ 20 à 30% du volume sur pied.

Il y a deux types de première éclaircie :

- l'éclaircie sélective cloisonnée

Elle exploite une ligne de plantation sur n (généralement cinq, mais jamais plus de six) pour créer le cloisonnement destiné à l'abattage des arbres (le plus souvent mécanisé) et à leur débardage. Dans le cas où les cloisonnements ne suivent pas les lignes de plantation, ils doivent être distants de douze mètres au maximum pour permettre l'exploitation ainsi que l'enlèvement des billes de bois par le grappin du porteur, et avoir au moins quatre mètres de large pour que les machines passent sans abîmer les arbres restants.

Une éclaircie sélective sera réalisée dans les lignes restantes. Elle éliminera :

- les arbres à gros défauts, (fourches, grosses branches, etc.),
- les arbres dominés,
- les arbres co-dominants qui gênent la croissance des arbres destinés à constituer le peuplement final.

Ce type d'éclaircie est couramment pratiqué en première intervention, surtout sur des jeunes peuplements résineux avec les combinés d'exploitation, ce qui permet de réduire les coûts d'exploitation. Elle peut être réalisée directement sans marquage des arbres à enlever s'il y a accord entre l'exploitant et le propriétaire - ou à défaut son gestionnaire - sur les règles à appliquer préalablement à l'exploitation.

En pratique, le pourcentage de tiges enlevées est de 30 à 50 % du peuplement initial.

- l'éclaircie sélective en plein

Elle consiste à exploiter les arbres dominés, ceux avec de gros défauts, et les arbres co-dominants qui gênent la croissance des arbres d'avenir.

Dans ce cas de figure, il faut que les engins d'exploitation puissent se déplacer dans le peuplement sans blesser les arbres restants.

Ce type d'éclaircie est réservé aux peuplements à faible densité, aux interventions tardives, dans certains cas aux peuplements préalablement dépressés.

Les éclaircies suivantes

Il faut intervenir dès que le peuplement se "referme" c'est à dire quand les branches des arbres se rejoignent de nouveau.

En règle générale, on éclaircit tous les 5 à 10 ans, selon l'âge du peuplement, l'essence et sa croissance.

Elles sont uniquement sélectives. Le travail est grandement facilité par la désignation d'arbres d'avenir (200 à 250 tiges/hectares pour le douglas). Dans ce dernier cas, on enlèvera en priorité les arbres gênant la croissance des arbres d'avenir pour favoriser leur croissance.

Précautions sanitaires

Certaines essences (épicéa, sapin) sont sensibles à la pourriture de cœur causée par un champignon, le fomès (*Heterobasidium annosum*). Afin de limiter sa propagation, un traitement de souches est à réaliser dans les deux heures au maximum après la coupe (elle peut être faite lors de la coupe par les combinés d'exploitation). Les produits utilisés sont:

- une solution d'urée à 37% (370 g d'urée à compléter par de l'eau pour obtenir un litre de solution), ou
- une solution à base de DOT (Dilodidum octaborate tétrahydrate), engrais à base de bore à 5% (50g de DOT à compléter d'eau pour obtenir un litre de solution).

Les solutions sont colorées par quelques décigrammes de carmoisine (ou azorichera ou E122), ce qui permet de voir si le traitement est effectivement réalisé.

En cas de fort développement d'insectes (ips notamment), il est recommandé de réaliser les éclaircies à l'automne ou au début l'hiver. Les arbres abattus ne serviront pas alors de support de reproduction à des insectes qui hibernent dans le sol.